

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 MARS 2021

Le Maire Jacques FRADIN et les élus se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, avec le respect des gestes barrières.

Principaux points à l'ordre du jour :

✚ VOTE DES DEUX TAXES

Le Maire expose au Conseil que la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuera à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le Département met en place un nouveau schéma de financement des communes et leur transfère le taux départemental, soit 18,88 %. Ce taux viendra s'ajouter au taux TFPB.

- ⇒ *Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux « propriétés bâties » (19,92 %) et « propriétés non bâties » (53,40 %) pour 2021.*
- ⇒ *Il prend acte que le taux TFPB (19,92 %) sera augmenté du taux départemental (18,88 %), soit un taux TFPB de 38,80 %.*

✚ AUGMENTATION DU TARIF CANTINE PAR LE COLLEGE

Dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves de l'école primaire de MAZIERES-EN-GATINE et du personnel, les élus ont pris acte de la révision des tarifs au 1^{er} janvier 2021 et ont autorisé le Maire à régulariser la convention entre le Département des Deux-Sèvres, la Commune de MAZIERES-EN-GATINE et le Collège Roger Thabault.

✚ REGULARISATION INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

La Préfecture des Deux-Sèvres nous a demandé le retrait de la délibération du 3 décembre 2020 relative au versement de l'indemnité de gardiennage « ... conformément à l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les communes ne peuvent en aucun cas subventionner un culte... ».

- ⇒ *Les élus ont pris acte de la demande et ont retiré la délibération du 3 décembre 2020.*

✚ ARGENT DE POCHE : RECONDUCTION DE L'OPERATION POUR 2021

- ⇒ *Les élus ont décidé la reconduction de cette opération pour 2021.*

Rappel des conditions :

- Etre âgés de 16 à 17 ans et habitant la commune
- Travailler pendant les vacances scolaires, en demi-journée de 3h, pour 33 demi-journées maximum
- Gratification : 15€/jeune par demi-journée.

✚ TRAVAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR LE MARQUAGE AU SOL

- ⇒ *Les élus valident le devis d'AXIMUM pour le marquage au sol du parking de la Mairie, de la place des Marronniers et de la rue du Champ Martin (abords du Collège), pour un montant ht de 3.961 € et autorisent le Maire à signer le devis.*
Un devis complémentaire sera demandé à AXIMUM pour le marquage des passages « piétons » en centre bourg.

✚ QUESTIONS DIVERSES

- **City-stade**
Un point est fait sur l'avancement de ce dossier : 4 prestataires se sont positionnés pour la construction du city-stade et 3 entreprises, pour le terrassement.
⇒ *Une décision sera prise rapidement quant au choix des entreprises afin de préparer le dossier en vue de l'obtention de subventions.*
- Deux commerçants ambulants ont souhaité s'installer sur la place des Marronniers, un jour donné de la semaine, pour la vente de produits (huîtres/crustacés ; légumes bio).
⇒ *Compte-tenu de la présence d'un poissonnier un jour par semaine et des commerçants en place sur la commune, les élus n'ont pas souhaité répondre favorablement à leur demande.*
- **Départ à la retraite d'un agent municipal**
⇒ *Les élus décident le lancement du recrutement en contractuel, avec rédaction d'une fiche de poste.*